Archives parlementaires

Extrait des délibérations du 6 prairial de la société populaire de Royan (Charente-Inférieure), lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Extrait des délibérations du 6 prairial de la société populaire de Royan (Charente-Inférieure), lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 238-239;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23807_t1_0238_0000_5

Fichier pdf généré le 21/07/2021

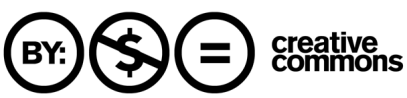

vigilance des autorités constituées et par votre surveillance, elle sera aussy bien exécutée, qu'elle est juste, elle anéantira les traîtres, les conspirateurs, les contre-revolutionnaire et les intrigants, et elle donnera la liberté aux opprimés, tel a toujours été les désirs de nos concitoyens soussignés, qui sont ennemis de touttes négations, des tirans et des despotes, et qui ne veuillent que l'éxecution de vos loix, découvrir les coupables, et les traittres, pour vous les dénoncer, dénoncer les intrigants et faire revivre eternellement la probité.

Tels sont les vœux des Républicains composans le comité de surveillance et revolutionaire du canton de Paraÿ, cy-devant (moinial), et auquel veuillés bien nous permetre, dÿ supplér, a la place de ce dernier mot (national). S. et F. ».

GUICHARD, PAQUIER, BÉNARD, GOLLIARD, CUSSONNET, GRUEBET, DEFFORGE
[et 1 signature illisible].

14

La société populaire de Royan, district de Marennes, département de la Charente-Inférieure, assure la Convention nationale de son attachement inviolable et de son dévouement à la révolution (1).

[Royan, 19 prair. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Représentant

Les Republicains de la Commune de Royan vivement pénétrés de reconnoissance envers la Convention Nationale, de tous les bienfaits qu'elle ne Cesse de verser sur eux et leurs freres, et de son énergie pour Le maintien de l'unité et de l'indivisibilité de la République, ont fait tous leurs efforts pour lui rendre, dans la personne du Représentant du peuple Isabeau à son passage dans cette Commune, tout l'honneur qui lui est du. Nous vous prions de prendre connoissance a ce sujet du Procès verbal du 6 de ce mois que nous envoyons cy-joint a la Convention.

Vive La République vive à Jamais La Montagne ».

THOMAS, BOULLET

P.-S. Tous les Preparatifs sont faits dans cette Commune pour celebrer dignement le demain la fête à l'Etre Suprême.

[Extrait des délibérations du 6 prair. II].

Aujourd'hui 6 Prairial l'an II, avant midy, la s^té^ des amis de l'Egalité et de la liberté assemblée extraordinairement au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Daniel Renaud.

Le Président a dit que D'après le Raport de Commissaires envoyés la veille a saujon, Le Représentant du peuple Isabeau ne tarderoit pas D'arriver et que c'etoit l'instant de mettre à exécution l'arrêté que la société avoit pris pour honorer la Representation Nationale : En conséquence les autorités Constituées, la société Populaire, une grande partie du peuple, des Détachements de la force armée soldée et non soldée ont été à sa rencontre; a peine a-t-il parû que les cris repetés de vive la République, vive la Montagne se sont melés au Bruit du Canon, il a été ainsi Conduit par un nombreux Cortége Jusqu'à la maison qu'il avoit Choisie : La il a été invité de venir au temple Dedié à l'être suprême et à L'immortalité de L'ame, il y a Consenti après avoir manifesté sa satisfaction aux Citoyens. La société Populaire ou plutôt Le peuple l'y-a précédé de quelques instans.

Des Citoyens invités des Communes voisines y étoient deja rendus. Le Representant du peuple est entré au millieu des applaudissemens dérobés par la Joie et a pris place au fauteuil. La seance a été continuée par un banquet civique, une Gaieté agreable et non bruyante présidoit à cette féte. Le Représentant du peuple a porté La premiere santé, elle etoit à l'unité et à l'indivisibilité de la République, celles [?] aux travaux de la Convention, à la sainte Montagne, à la durabilité de la République française, Chaque Toast lui a fourni un texte qu'il developoit avec une énergie Républicaine, toujours a la Gloire de la Montagne. un Nouveau moyen D'instruction se présente, *il est informé que des mariages sont prets à se dissoudre,* que la haine cette araignée des passions est encore alimentée dans quelques esprits par la morosité, l'envie ou la vengeance, il entreprend de revolutionner ces êtres immoraux, Là devant un peuple immense il reproche aux premiers avec une bonté paternelle leurs torts respectifs, il montre aux seconds la figure hideuse de la Discorde, *les uns et les autres se jettent dans ses bras,* le *remercient* avec *attendrissement, la fille d'avoir retrouvé sa mere; la femme son mari,* enfin *le bon Citoyen son ami, des larmes délicieuses* ont *été versées* par tous les temoins de cette scene *touchante;* L'homme de bien est emplement dédomagé lorsqu'il reussit, ou quand il a fait une bonne action, *ainsi le Représentant du peuple dans cette seance mémorable pour cette Commune en ravivant* des Cœurs paralisés *a reçu la Recompense des vertus Républicaines.*

Les Citoyennes Bellot et Guimberteau qui se sont dévouées toutes entieres au soulagement de nos freres D'armes pour l'hopital de Rochefort, montent à la tribune, Chantent une hymne à la liberté, et adresse ensuite au Representant, Ces mots :

« Charité : humanité :

« La Patrie nous appelle, entierement dévouées à son service, nous abandonnons nos affections les plus cheres pour consacrer nos Jeunes ans aux travaux des hopitaux : O ! toi que nous avons le bonheur de voir parmi nous Dis à la Convention que tu as été témoin de nos éfforts pour honorer la Représentation Nationale.

« Vive la Republique; vive à Jamais La Montagne.

Le Représentant du Peuple temoigne par sa Réponse a ces deux jeunes Citoyennes, combien il etoit beau de pouvoir se compter au nombre de ceux qui aspirent a bien mériter de la Patrie.

Thomas membre de la société fait un Discours qui est Couvert D'applaudissemens, le Représentant ayant désiré l'avoir par écrit, il lui a été remis à l'instant : L'assemblée arrête son insertion en entier au Procès verbal après quelques Changemens. il est ainsi Conçu.

(1) *P.V.*, XLI, 303. *Mon.*, XXI, 245.
(2) F^17^ 1010^D^, pl. 2, 3860.

Persée creative commons

« La société Populaire de Royan,
« au Montagnard Isabeau.
« Representant,

« Dans ce Jour D'allegresse, qu'il est doux pour des Cœurs Républicains, de voir l'ami d'un peuple libre, présider une assemblée de freres et D'amis, qu'il est glorieux de Remplir le devoir sacré de la Reconnoissance; fidelle interprête des sentimens de la société, je viens t'offrir l'homage seul digne d'un Républicain elle t'assure à Jamais de son amour inviolable pour l'unité et l'indivisibilité de la République, elle gravera en Caracteres inéfaçables les sages principes que tu lui as si énergiquement développés, elle n'oubliera pas, que, Républicain prononcé, Montagnard Courageux, Représentant fidele, Zélé observateur de tes devoirs, tu lui as tracé le Chemin du bonheur; elle se représentera souvent ces élans d'une ame sensible qui soutenant la Grandeur de ton Caractere t'ont porté à montrer la vertu avec le Pinceau délicat qui en fait ressortir la lumiere : oui Digne ami des hommes libres, cette providence éternelle qui dirige tous les Evenements, recompensera tes travaux, oui l'être parfait à qui tu as rendû dans cette enceinte, l'homage qui lui est le plus agreable, celui de la Raison, Dirigera tes pas dans le chemin de la gloire. puisse la suprême puissance unie à la souveraine bonté concourir avec harmonie, à l'achevement de l'ouvrage immortel auquel tu t'es voué, puisse tes Cooperateurs avec cette energie qui les caracterise inspirer a Jamais à tous les français le desir de maintenir leur liberté par l'observation des loix seule base inébranlable. Dis à la Convention Nationale que les Républicains de Royan aiment et cherissent leurs législateurs, Dis lui que toujours animés de l'amour du bien, ils en ont professé les principes, participe lui surtout cette joie inalterable, répandue dans tous les Cœurs, dont tu as reçu les plus vrais temoignages, elle est sincere, elle est pure, parce qu'elle est inspirée par ces premiers mouvemens d'une sensibilité naturele, excitée par Les sentimens Paternels que tu as si parfaitement démontrés. Reçois nos adieux les plus tendres, souviens toi de cette portion d'un peuple à la prospérité duquel tu travaille, et qui ne cessera d'adresser au Ciel les vœux les plus ardents pour ton bonheur.

vive à Jamais La Convention Nationale.

Sur la Proposition de Duvernoy adjudant Général chef de Brigade sur la Côte, la société arrête à l'unanimité que Copie du Procès verbal de cette seance sera adressée sans délai à La Convention Nationale, aux Jaccobins, et aux Representans du peuple en séance a Bordeaux.

La séance a été terminée par des hymnes à la liberté.

signés au Règistre, D. Renaud Présid.; Boullet, Crugy, Diloton et Chasseloup secrétaires.

P.c.c.

BOULLET (*Secrét.*), D. RENAUD (*Presid.*), CHASSELOUP (*Secrét.*), CRUGY (*Secrét.*)

15

La société populaire d'Anduse (1) **remercie la Convention d'avoir prorogé les pouvoirs du représentant du peuple délégué dans les départemens du Gard et de la Lozère, et l'invite à rester à son poste.**

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (1).

16

Un secrétaire fait la lecture du procès-verbal du 27 : la rédaction en est adoptée (2).

17

Le comité de surveillance d'Avignon (3) **témoigne son indignation de l'attentat commis sur les représentans du peuple : il félicite la Convention du décret du 18 floréal, et termine par l'inviter à rester à son poste.**

Insertion au bulletin (4).

18

Le conseil-général de la commune de Bayonne (5) **exprime son indignation de ce que le représentant du peuple Monestier a été dénoncé aux comités de salut public et de sûreté générale; il termine ainsi : « Monestier est un des plus fidèles et des plus dignes délégués du peuple ».**

Insertion au bulletin, renvoi au comité de salut public (6).

19

La société populaire de Libremont, département des Vosges, félicite la Convention, et l'invite à rester à son poste (7).

20

La société populaire de Roquelibre, département du Var, félicite également la Convention sur ses travaux et sur son énergie : elle applaudit au décret du 18 floréal, et demande à la convention qu'elle adjoigne Barras aux deux représentans qui sont dans ce département.

(1) Gard.

(1) *P.V.*, XLI, 304. *Mon.*, XXI, 245.
(2) *P.V.*, XLI, 304.
(3) Vaucluse.
(4) *P.V.*, XLI, 304. *Mon.*, XXI, 245.
(5) Basses-Pyrénées.
(6) *P.V.*, XLI, 304. *Mon.*, XXI, 245.
(7) *P.V.*, XLI, 304. *Mon.*, XXI, 245.